

## **CDL - Atelier Loire 4 septembre 2018 : les points forts des échanges après présentation du diaporama la démarche participative Loire et ses abords**

### **Concernant les objectifs poursuivis par le CDL :**

C'est 1 exercice nouveau pour le CDL très différent de ce que le CDL a réalisé jusqu'à présent. C'est 1 belle opportunité à engager sans « baisser » la garde » par rapport notre éthique. C'est pleinement conforme à « nos valeurs et à nos statuts ».

Il faut expliquer pourquoi ouvrir une thématique Loire avec un débat citoyen et pas sur 1 autre thématique. La proposition de construire 1 « Parc lucéen Loire » est en effet 1 proposition originale du CDL qui repose sur 1 « projet » de l'atelier Loire avec la participation active d'associations. C'est à ce titre que l'atelier Loire a proposé, pour aller plus loin, une démarche participative ouverte aux lucéens et leurs associations pour que ceux-ci s'approprient nos propositions et en débattent. À ce jour la proposition du CDL d'un « Parc lucéen Loire », au-delà « d'un cercle d'initiés », est relativement confidentielle. C'est 1 proposition différente des autres contributions du CDL où celui-ci donne des avis sur des études réalisées (PLUM, PDU, PLH,) ou propose des actions à conduire par la Municipalité (santé et bien-être, civilités et incivilités, démocratie participative). En effet à travers cette proposition le CDL propose de piloter en responsabilité et en toute autonomie de la Municipalité « 1 démarche participative citoyenne » ouverte à tous ceux qui souhaiteraient y participer.

Il faut arriver aux tables rondes en commençant par rappeler les objectifs. Il ne s'agit pas, notamment lors des tables rondes, de piloter cette démarche avec une méthodologie conduite d'un projet finalisé avec hiérarchisation, quantification, programmation ... ce qui pourrait relever d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'identifier, lors des tables rondes proposées, à partir des propositions existantes ce qui fait consensus et débat ou les compléter. Il s'agit dans 2<sup>e</sup> temps, avec les ateliers, d'approfondir quelques points « plus sensibles ».

Le CDL ne se substitue pas à la mairie ni ne relève d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sous la responsabilité de celle-ci. Le CDL agit pleinement en tant qu'instance citoyenne autonome et responsable. À travers les propositions présentées dans le diaporama le CDL affirme 1 réelle autonomie plus exigeante que celle retenue par Nantes Métropole pour le débat « La Loire et nous » (pas de comité de pilotage de la démarche avec la présence d'élus, pas d'assistance à maîtrise d'œuvre confiée par la collectivité à 1 bureau d'étude, ...).

Le diaporama, à travers les 5 thématiques proposées, ne souligne pas suffisamment l'importance de la biodiversité. Il faut intégrer précisément les ZNIEFF et la priorité de la protection de la nature dans les différentes thématiques. Pour autant l'originalité de la proposition du CDL « Un parc lucéen Loire et ses abords » ne repose pas que sur la biodiversité mais sur la multi fonctionnalités des usages (habitat, activités économiques et associatives, loisirs, ...). Le projet « Parc lucéens Loire et ses abords » est profondément différent de la proposition de Mr Alix lors de la dernière campagne municipale de créer un parc de la biodiversité.

### **Concernant le format, le calendrier, l'organisation et la faisabilité de la démarche :**

Il aurait été souhaitable que le projet de cahier des charges ait été établi avec les membres de l'atelier. A contrario le diaporama présenté est aussi une 1<sup>re</sup> base de travail pour l'atelier et est à compléter par celui-ci.

La crédibilité de cette démarche reposera sur 1 participation significative de lucéens et de leurs associations. Cette démarche pourra-t-elle les mobiliser ? Est-ce réalisable ? Il faudra y associer fortement la Bellevusienne, Aux Bords du Fleuve, Les Pieds Rieurs, CLEMENTINE, ... : ces associations seront-elles partantes ?

On ne va pas assez loin dans la démarche participative, notamment au niveau des tables rondes. La démarche relève en effet davantage d'une consultation sur des propositions existantes. Il nous faut aussi tenir compte des ressources du CDL pour cette démarche : faut-il pour cela s'interdire de la conduire ?

Sommes-nous réellement en mesure de conduire cette démarche ? Quelle pourrait être l'implication effective des membres de l'atelier ?

Les moyens identifiés semblent timides. Il est indispensable de les préciser.

Nous avons besoin de connaître précisément le contenu de la convention avec le CAUE définissant l'appui que celui-ci apporte au CDL en toute autonomie de la Municipalité ; à ce titre un engagement clair de la Municipalité est un préalable indispensable.

Le calendrier retenu sur 1 période de 6 mois semble incompatible avec les objectifs poursuivis. C'est 1 démarche trop ambitieuse dans 1 calendrier trop contraint : est-ce compatible ? Quel impact avec la prochaine campagne municipale ?

Identifier pour le site Internet ce qui est souhaitable et ce qui est faisable. S'assurer de son indépendance réelle par rapport à 1 éventuelle « intervention » municipale.

Comment sera rédigé le rapport conclusif de la démarche ? Une restitution transparente des débats et des échanges, non pas simplement 1 synthèse, est incontournable.

Que se passerait-il si certaines propositions étaient contradictoires avec celles du CDL ? Ceci engagera-t-il le CDL ? Ce risque est faible mais relève profondément d'une démarche citoyenne ouverte où les propositions du CDL sont mises en débat sans garantir qu'elles seraient nécessairement retenues : c'est la crédibilité même d'une démarche citoyenne ouverte.